

POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ENFANTS

AYANT DES DÉFIS

PARTICULIERS DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

BOISÉ VIMONT ET CLÉ DES CHAMPS

ENTERINÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## PRÉSENTATION

Le Centre de la petite enfance Boisé Vimont et Clé des champs est une corporation à but non lucratif ayant une capacité d'accueil de 113 places en installation dont 10 places poupons. Certaines places sont réservées pour des enfants à défis particuliers.

Nous désirons offrir aux enfants un monde à leur mesure où il fait bon vivre et s'épanouir. Nous favorisons donc une approche centrée sur l'enfant. En lui offrant un milieu de vie stimulant nous lui permettons d'explorer, d'imaginer, de créer, de bouger, de penser, de résoudre des problèmes et d'agir par lui-même, bref d'être un enfant maître-d'œuvre de son développement.

## LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'enfant ayant des défis particuliers est d'abord et avant tout un enfant. C'est donc en jouant et en ayant du plaisir qu'il fera ses apprentissages. Le but premier de l'intégration en service de garde est de lui offrir un milieu de vie normal qui lui donnera toutes les chances de mieux se préparer à son passage à la vie scolaire et au sein de sa communauté.

D'autre part, il est évident que c'est tous les enfants et les adultes du service de garde qui bénéficient de son intégration puisqu'ils apprennent le respect des différences, l'entraide et la tolérance. Bref, des attitudes positives qui les accompagneront toute leur vie.

### Les objectifs spécifiques

- Favoriser l'actualisation du potentiel d'adaptation de l'enfant.
- Développer l'autonomie complète de l'enfant.
- Permettre à l'enfant de vivre des succès et d'apprendre à gérer ses difficultés.
- Permettre à l'enfant de vivre des expériences enrichissantes et ce à travers toutes les sphères de son développement.
- Sensibiliser et impliquer les autres enfants et les adultes concernant l'aide qu'ils peuvent apporter à l'enfant ayant des défis particuliers.

## DÉFINITION DE LA CLIENTÈLE

Ce sont principalement différents organismes communautaires, les CLSC et les centres de réadaptation qui nous réfèrent les enfants ayant des défis particuliers. Les parents peuvent aussi s'inscrire sur notre liste d'attente. Le CPE ne priorise pas de déficiences particulières pour l'intégration. Pour chaque demande concernant un enfant, une analyse éclairée sera effectuée afin de s'assurer que le CPE a les ressources humaines et physiques nécessaires pour recevoir cet enfant. La capacité d'accueil varie d'une année à l'autre selon les arrivées et les départs de l'ensemble de l'installation. Chaque groupe d'enfant peut accueillir au maximum un enfant à défis particuliers.

## LES RESSOURCES HUMAINES

### La directrice

La directrice coordonne l'ensemble des activités du CPE. Elle assure le lien avec les parents, les enfants et les éducatrices. Elle apporte un soutien à l'intervention et au programme éducatif. Elle assure la gestion administrative et coordonne l'ensemble des liens avec les partenaires externes.

Au niveau de l'intégration, elle participe au processus d'accueil et fait le suivi des dossiers avec l'éducatrice spécialisée.

### L'éducatrice spécialisée

L'éducatrice spécialisée est la personne responsable de l'intégration des enfants à besoins particuliers. Elle participe à l'élaboration du plan d'intervention et assure le lien entre les divers intervenants dans le dossier. Elle a la responsabilité de rédiger les rapports d'observation et l'agenda de communication de chaque enfant. De plus elle élabore, évalue et révisé en collaboration avec la directrice et les éducatrices les activités de développement centrées sur les besoins de l'enfant. Elle assure une assistance aux éducatrices tout au long de la démarche d'intégration en accompagnant les enfants dans les divers besoins reliés à l'accueil, aux repas,

aux collations et au cours des activités programmées. Elle soutient et rencontre régulièrement les éducatrices accueillant des enfants à défis particuliers dans le groupe ou individuellement au besoin.

L'éducatrice spécialisée maintient une communication avec les parents sur les aspects touchant le comportement des enfants et ses besoins particuliers. Elle convoque et assiste aux rencontres de suivi avec les parents, les intervenants et l'éducatrice selon une fréquence déterminée après discussion avec ces derniers. Elle peut aussi être amenée à se déplacer afin d'assister à des rencontres/suivis entre les spécialistes et l'enfant. L'éducatrice spécialisée peut également être appelée à conseiller, orienter ou transmettre de l'information aux éducatrices concernant le développement ou les attitudes de certains enfants.

Au niveau administratif, l'éducatrice spécialisée fait le suivi des dossiers de subvention des enfants à défis particuliers et planifie les besoins en ressources matérielles.

### L'éducatrice

L'éducatrice titulaire du groupe entretient des liens privilégiés avec l'enfant et les parents. Elle assure une présence attentive au développement, au comportement et à l'intégration de l'enfant. Elle offre du support à l'enfant dans ses interactions avec ses pairs et elle évalue les activités de la journée selon les besoins de celui-ci. Elle encourage l'enfant à exploiter son potentiel. Elle maintient, à l'aide d'un cahier, une communication quotidienne avec les parents sur les aspects touchant les besoins spécifiques de leur enfant et de son évolution. De plus, l'éducatrice participe aux rencontres pour le plan d'intervention et applique les objectifs du plan d'intervention élaboré par l'éducatrice spécialisée à travers les activités de son groupe. Elle peut être amenée à participer aux rencontres de suivi s'il y a lieu. Son travail demande une constance, une cohérence et une continuité.

### Le rôle des parents

Les parents sont indispensables dans l'intégration de leur enfant. Leur collaboration avec le CPE est donc essentielle afin de développer une confiance mutuelle, de l'entraide et de la cohérence pour l'enfant. Cette

collaboration permettra à l'enfant de s'adapter plus rapidement à son nouvel environnement et elle lui donnera l'opportunité de maximiser son potentiel. Évidemment, c'est par des échanges fréquents sur le vécu de l'enfant au CPE et par une implication dans l'élaboration du plan d'intervention de celui-ci que les parents pourront favoriser l'intégration. Lors de la première semaine d'intégration de l'enfant, nous demandons aux parents d'être disponible afin de venir chercher leur enfant si le besoin s'en fait sentir.

## GESTION DE LA SUBVENTION DU MINISTÈRE POUR L'INTÉGRATION D'UN ENFANT À DÉFIS PARTICULIERS

Afin de faciliter l'intégration de l'enfant ayant des défis particuliers, le ministère de la Famille et de l'Enfance offre une allocation qui sera gérée par le CPE. Les conditions d'admissibilité à cette allocation sont reliées à la confirmation du ou des besoins de l'enfant par un professionnel reconnu par le ministère ou à l'attestation de la Régie des rentes du Québec à l'effet qu'une allocation familiale supplémentaire est accordée aux parents. (Information tirée du document « Dossier pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde »). L'achat de matériel pour l'enfant se doit d'être recommandé par un professionnel afin de s'assurer que le matériel est bien adapté aux besoins spécifiques de l'enfant au service de garde. Cette recommandation sera faite après les premiers mois d'intégration au CPE afin de mieux cerner les besoins de l'enfant.

## PROCÉDURES D'INTÉGRATION

### Demande d'admission

Une demande d'admission est faite par téléphone ou en personne au CPE par les parents. L'inscription de l'enfant sera placée sur la liste d'attente. La direction du CPE prendra soin d'inscrire les informations générales concernant l'enfant à la demande. Les parents prendront soin d'identifier les difficultés et les besoins généraux de l'enfant. Si une place est disponible, la direction rencontrera les parents, si ce n'est pas le cas, la demande sera inscrite sur la liste d'attente.

## Rencontre avec les parents

La direction du CPE fixera une rencontre de jour avec les parents et l'enfant si une place est disponible pour celui-ci. Lors de cette première rencontre, la directrice et l'éducatrice spécialisée seront présentes. Le CPE se réserve également le droit d'inviter à la rencontre les intervenants impliqués dans le dossier de l'enfant. Lors de cette première rencontre, l'éducatrice spécialisée pourra établir un premier contact avec l'enfant et procéder à une première cueillette de données sur les besoins et le fonctionnement de l'enfant. De cette façon le CPE sera en mesure de voir s'il peut offrir les services appropriés pour l'enfant. De plus, l'éducatrice spécialisée remettra aux parents une pochette comprenant : de l'information générale, le rapport du professionnel, le plan d'intégration et l'autorisation à signer pour recevoir une copie des différents rapports et plan d'interventions réalisés par les différents intervenants. La procédure pour remplir les documents sera expliquée aux parents. Le rapport du professionnel dûment rempli sera exigé pour la seconde rencontre. Les documents seront conservés dans le dossier de l'enfant.

Une visite des lieux sera ensuite faite et la direction répondra aux questions des parents au besoin.

## Étude de la demande

Les deux parties auront ensuite 72 heures pour prendre une décision éclairée quant à la possibilité d'intégrer l'enfant au CPE. La décision de la direction sera basée sur la capacité du milieu à fournir des services adaptés aux difficultés et aux besoins de l'enfant. Une seconde rencontre sera alors fixée avec les parents. Advenant la situation où le CPE ne pourrait pas répondre aux besoins de l'enfant et des parents, celui-ci redirigera ceux-ci vers une ressource plus adéquate.

## Deuxième rencontre : préparation à l'intégration

L'éducatrice du groupe rencontrera la directrice et l'éducatrice spécialisée avant l'inscription officielle de l'enfant afin de connaître davantage le dossier de celui-ci et de se préparer à rencontrer les parents.

Lors de la deuxième rencontre, l'inscription de l'enfant sera faite. Les parents auront pris soin de rapporter la pochette de documents remis lors de la première rencontre et d'autres documents seront complétés avec la directrice pour l'inscription. Les parents par la suite pourront échanger avec l'éducatrice spécialisée et l'éducatrice du groupe de son enfant afin de poursuivre la cueillette d'informations. Ces informations permettront à l'éducatrice spécialisée de prévoir un horaire des périodes de la journée où l'enfant aura besoin de son accompagnement.

## Accueil de l'enfant

Avant même la première journée au CPE, l'éducatrice spécialisée prépare le groupe dans lequel l'enfant prendra part afin de leur expliquer en des termes simples les besoins particuliers de l'enfant. Au besoin elle pourra sensibiliser les enfants aux différences en ayant recours à des livres d'histoire ou des marionnettes pour leur expliquer. Afin de faciliter l'intégration, l'accueil de l'enfant se fera graduellement. Lors des trois premières journées, l'enfant sera présent l'avant-midi et par la suite il pourra être présent à temps complet. Nous demandons aux parents d'être disponibles à tout moment lors de cette première semaine afin de venir chercher leur enfant advenant le cas où se serait plus difficile pour l'enfant. Une période d'adaptation de trois (3) mois pour l'enfant dans le groupe est demandée afin de confirmer que le milieu répond aux besoins de l'enfant. Lorsque tout se déroule bien, le CPE informera par écrit les parents de l'acceptation définitive de l'enfant. Le CPE Boisé Vimont et Clé des champs se réservent, par contre, le droit d'interrompre le service lors de graves difficultés d'adaptation. Un mois de préavis sera alors donné aux parents.

## Développement d'un plan d'intervention individualisé

Lors des trois (3) premiers mois, l'éducatrice spécialisée apprendra à connaître l'enfant par des observations. À chaque jour, un résumé des activités faites avec son éducatrice et avec l'éducatrice spécialisée sera fait afin de permettre aux parents de connaître le déroulement de la journée de leur enfant. À la rentrée, les parents complètent le plan d'intégration exigé par le MFA. Ce plan d'intégration sert à dresser un portrait des besoins particuliers de l'enfant dans toutes les sphères de son développement. Après les premiers mois d'observation, un plan d'intervention individualisé sera élaboré afin de prioriser certains besoins et sur les moyens envisagés pour y arriver.

## Suivi de l'intégration

Périodiquement, à raison de 2 fois dans l'année, les parents rencontreront l'éducatrice spécialisée, les autres intervenants et l'éducatrice du groupe afin d'évaluer les objectifs fixés dans le plan d'intervention individualisé et de discuter des objectifs qui semblent pertinent de travailler pour les 4 prochains mois. Un second plan d'intervention sera donc élaboré en tenant compte des moyens à se donner pour atteindre ces objectifs.

Annuellement, l'éducatrice spécialisée complète le rapport d'évaluation annuelle et le remet aux parents afin que ceux-ci le consulte et appose leur signature. Ce document, complété par l'éducatrice spécialisée et signé par le parent, permet de mesurer le chemin parcouru par l'enfant au cours de la dernière année au CPE et de s'ajuster, au besoin.

## Départ de l'enfant pour l'école

Lorsque votre enfant quittera le CPE pour l'école, le CPE complétera le document « La Passerelle » ou l'équivalent provenant d'une autre commission scolaire afin de mieux faire connaître votre enfant à son enseignante et ainsi faciliter le passage de votre enfant à la maternelle. Ce document ne sera complété qu'après la signature du consentement à transmettre les renseignements à la commission scolaire.

## CONCLUSION

La communication et la coopération entre les parents et l'équipe qui participent à l'intégration de l'enfant sont essentielles. Nous encourageons les parents à échanger avec l'éducatrice spécialisée ainsi qu'avec l'éducatrice de son groupe quotidiennement sur l'évolution de leur enfant.

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions en tout temps.

## REMERCIEMENT

Le CPE Boisé Vimont et Clé des champs tiennent à remercier son équipe d'éducatrices de s'impliquer dans l'intégration des enfants à défis particuliers. Merci de participer à cette grande aventure en y apportant votre ouverture et votre écoute aux besoins des enfants ayant des différences. Un merci également aux parents qui nous accordent leur confiance et qui participent à l'intégration de leur enfant au CPE.

Document préparé par Nathalie Fortier, directrice et par Geneviève Michel, technicienne en éducation spécialisée.

Politique d'intégration des enfants à défis particuliers adoptée par le conseil d'administration du centre de la petite enfance Boisé Vimont et Clé des champs le 20 avril 2006.

Mise à jour le 17 décembre 2012.